

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7 modifiée par la Résolution VIII.13 de la Conférence des Parties contractantes

Note aux rédacteurs:

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Bureau Ramsar. Les rédacteurs sont instamment priés de fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques des cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR:

Abdou Malam ISSA,
Chef Division Faune et Chasse de la Direction de
la Faune de la Pêche et de la Pisciculture,
BP 721 Niamey/Niger, Tél : 73 40 69

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

Date d'inscription

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour:

10 avril 2004

3. Pays:

NIGER

4. Nom du site Ramsar:

Parc National du « W »

5. Carte du site incluse:

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées.

a) copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar): *oui* -ou- *non*

b) format numérique (électronique) (optionnel): *oui* -ou- *non*

6. Coordonnées géographiques (latitude/longitude):

11°50' et 12° 35' Nord
02 et 02° 50' Est

7. Localisation générale:

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Le Parc National du « W » est situé à 150 km au Sud-Ouest de Niamey (La capitale du Niger). Il se trouve dans l'Arrondissement de Say et couvre une superficie de 2200 km². Il est limité au Nord par la Réserve totale de Faune de Tamou (76 000 ha), à l'Est par la Réserve de Faune de Dosso (306 000 ha), à l'Ouest et au Sud par les deux (2) autres parties du complexe « w » bénéficiant du statut de Parc National, depuis 1937 au Bénin et au Burkina-Faso.

8. **Élévation:** (moyenne et/ou max. & min.)

9. **Superficie:** (en hectares)

10. Brève description:

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Le Parc « w » du Niger présente un milieu physique qui est une pénégline latéritique avec des formations précambriennes et tertiaires. Les sols sont latéritiques et argilo-sableux. Le Parc enregistre une pluviométrie annuelle comprise entre 500 et 800 m. La faune est caractéristique du biome sahélo-soudanien ; Elle est composée de grands mammifères, d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens. Il recèle près de 80 % de la diversité biologique du Niger. C'est aussi le dernier rideau végétal de résistance contre l'avancée du désert.

11. Critères Ramsar:

Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les Critères et les orientations sur leur application (adoptés dans la Résolution VII.11).

**12. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus:**

Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 1 : « le Parc National du « W » du Niger contient des exemples représentatifs de types de zones humides des savanes d'Afrique Occidentale à la lisière du Sahel et offre une chance exceptionnelle de conservation et d'utilisation durable des zones humides en milieu semi-aride intéressant ». La zone du Parc « w » est une zone transfrontière partagée entre le Bénin, le Burkina et le Niger. Elle renferme une végétation riche et variée. En raison des caractéristiques édaphiques et orographiques, on distingue six (6) grands types de formations végétales : la savane boisée ; la savane arbustive ; les galeries forestières à feuillage caduc ; les galeries forestières sempervirentes ; les galeries forestières semi sempervirentes et les plaines d'inondations. La variété des espèces est impressionnante et nombre d'entre elles ne se trouvent qu'au Niger. Plus de 500 espèces de plantes ont été décrites à ce jour. Six (6) arbres parmi les plus courants et facilement reconnaissables sont : le baobab (*Adansonia digitata*), le savonier (*Balanites aegyptiaca*), le pied de chameau *Piliostigma reticulatum*), le rônier (*Borassus aethiopum*), le kapokier (*Bombax costatum*) et le néré (*Parkia biglobosa*). Il renferme les deux espèces d'orchidées qu'on trouve au Niger. *Eulophia cucullata* et *Eulophia guinensis*.

Critère 2 : Les deux espèces d'orchidées du Niger se trouvent seule au Parc « w » ; il s'agit d'*Eulophia cucullata* (CITES App. II) et *Eulophia guinensis* (CITES App. II). On y trouve également quelques espèces rares dont : *Isobertinia doka*, *Azelia africana* (espèce identifiée vulnérable sur la liste rouge de l'IUCN), *Boswellia odorata*, etc...

Le Parc abrite aussi des espèces rares et menacés d'extinction tels que le guépard (*Acinonyx Jubatus*, Liste Rouge IUCN : VU), le lion (*Panthera leo*, Liste Rouge IUCN : VU), l'hyène (*Crocuta crocuta*), la grue couronnée (*Balearica pavonina*), l'éléphant (*Loxodonta africana*, Liste Rouge IUCN : VU), l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, CITES App. II), la gazelle rufifrons (*Gazella rufifrons*, VU) etc, et sert de refuge pour certaines espèces telles que le lamantin (*Trichechus senegalensis*, Liste Rouge IUCN : VU) qui deviennent rares et menacées d'extinction.

Critère 3 : Le Parc renferme près de ¾ de la diversité biologique du pays, de ce fait il est considéré comme le réservoir génétique pour de nombreuses espèces tant animales que végétales ayant disparues de la majeure partie du Niger.

La diversité biologique du parc « w » est caractérisée par :

- Plus de 70 espèces de grands mammifères à savoir des éléphants (*Loxodonta africana*), des buffles (*Syncerus caffer*), des hippopotames (*Hippopotamus amphibius*), des hippotragues (*Hippotragus equinus*), des cobes de Buffon (*Kobus kob*), des cobes de roseau (*Redunca redunca*), des gazelles rufifrons (*Gazella rufifrons*), des céphalophes (*Sylvicapra grimmia*), des ourébis (*Ourebia ourebi*), des guib harnachés (*Tragelaphus scriptus*), des lions (*Panthera leo*), des guépards (*Acinonyx Jubatus*) (observé en 2000), des hyènes (*Crocuta crocuta*) etc...
- Plus de 367 espèces d'oiseaux identifiées dont la grande outarde (*Otis arabs*), l'oie de Gambie (*Plectropterus gambensis*), l'aigle pêcheur (*Haliaeetus vocifer*), l'aigle bateleur (*Terathopius ecaudatus*), le grand calao d'abyssinie (*Bucorvus abyssinicus*), la cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), l'ombrette (*Scopus ombretta*), etc...
- Plus de 112 espèces de poissons ;
- Plus de 150 espèces de reptiles et d'amphibiens parmi lesquelles on peut citer le crocodile (*Crocodylus niloticus*), le python de sébba (*Python sebae*), la vipère heurtante (*Bitis arietans*), le naja (*Naja nigrocollis*), le varan du Nil (*Varanus niloticus*), le varan du sable (*Varanus exanthematicus*), etc.... On rencontre aussi des tortues de rocher et d'eau douce.
- Plus de 544 espèces végétales sont identifiées.

Critère 4 : Le Parc remplit le critère 4 parce qu'il abrite des espèces végétales et/ou animales à un stade critique de leur vie et aussi il sert de refuge à de nombreuses espèces dans de conditions difficiles. Il s'agit notamment des espèces comme le lamantin (*Trichechus senegalensis*), le guépard (*Acinonyx Jubatus*), la grue couronnée (*Balearica pavonina*), le lion (*Panthera leo*), etc...

L'éléphant du Niger (*Loxodonta africana*) se refuge aussi dans la zone humide du Parc.

Critère 5 : La zone humide abrite habituellement plus de 20 000 individus d'oiseaux d'eau. La moyenne de dénombrements des cinq années disponibles (1999, 2000, 2001, 2004, 2005) est de 22.035.

Critère 6 : Sur la base des calculs des recensements hivernaux moyens des dénombrements les plus récents (1999, 2000, 2001, 2004, 2005), le site a accueilli des effectifs supérieurs à 1% de la population régionale du dendrocyste veuf (*Dendrocygna viduata*) (moyenne de 16 325 oiseaux, 4.3%). En plus la population de l'oie d'Egypte (*Alopochen aegyptiacus*) a dépassé le niveau de 1% au cours d'une année récente (2001, avec 238 individus).

Critère 8 : La faune ichthyologique du Parc « w » est riche et variée avec 112 espèces de poissons dénombrées. Les espèces des suivantes *Protopterus a.annectens*, *Polypterus s.senegalus* ; *Polypterus e.endlicherii*, *Heterotis niloticus*, *Alestes baremoze* etc. utilisent le milieu pour l'alimentation, la reproduction ou les frayères.

Les zones humides du Parc « w » sont des réserves semencières en poissons pour les parties dans lesquelles cette activité est autorisée. Elles jouent un rôle important dans le maintien de la diversité biologique piscicole de la région.

Les zones humides adjacentes du Parc « w » sont les plus productives de la région à cause de la viabilité et aux fonctions écologiques appropriées observées dans le complexe du « W ».

13. Biogéographie (information requise lorsque les Critères 1 et/ou 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire):

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique:

C'est un site du groupe B c'est à dire un site d'importance internationale pour la conservation de la diversité biologique.

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence):

Le site appartient au bassin versant du Fleuve Niger qui a été défini par la Commission du Fleuve Niger (CFN) créée en 1980 à Faranah en Guinée, à l'issue du sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Cette organisation inter gouvernementale devient Autorité du Bassin du Niger (ABN) dont le siège est à Niamey -Niger.

14. Caractéristiques physiques du site:

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie; les origines - naturelles ou artificielles; l'hydrologie; le type de sol; la qualité de l'eau; la profondeur et la permanence de l'eau; les fluctuations du niveau de l'eau; les variations dues aux marées; la zone en aval; le climat général; etc.

Le Parc National « w » du Niger est situé dans la zone de pluviométrie annuelle moyenne de 700 à 800 mm avec une saison pluvieuse allant de 4 à 5 mois. Cette situation place le Parc « w » parmi les régions les plus arrosées du Niger.

Les températures varient de 10°C (décembre à janvier) à 42°C (avril à mai).

L'évaporation moyenne en saison sèche est de 1 cm/J soit 100 m³/ha/jour de perdu sur les mares.

Le Parc est une pénéplaine latéritique avec des formations précambriennes et tertiaires. Les principales phases déterminant les structures actuelles sont :

- la première concerne la mise en place des grés quartzites du voltaïen (précambrien supérieur) ;
- la seconde, bien plus récente (quaternaire), correspond au dépôt des grés argileux détritiques, dits du « continental terminal ».

Les unités géomorphologiques du parc sont : les plateaux cuirassés, les buttes cuirassés, les bancs de grés, les cours d'eaux et la plaine d'inondation.

On distingue au parc deux (2) principaux types de sol :

- sols peu évolués avec des lithosols, sols d'érosion sur latérite, lithiques sur cuirasse, lithiques sur grés, régiques ferrugineux, alluvio-colloïdoux, alluviaux à tendance verticale et sols d'érosion peu évolués ;
- sols ferrugineux tropicaux avec des sols peu lessivés très évolués rubéfiés, des sols peu épais à horizon très développé et des sols lessivés appauvris.

Le parc « w » est parcouru par le fleuve Niger sur une largeur de 50 km qui constitue sa limite orientale, deux (2) affluents dudit fleuve (la Tapoa et la Mékrou) qui en constituent respectivement les limites Nord-Ouest et Sud.

On distingue trois (3) bassins versants principaux (ceux de la Tapoa et de la Mékrou) séparés par une dorsale qui traverse le parc dans sa grande diagonale et celui du fleuve.

Aussi, il existe dans le parc plusieurs rivières secondaires alimentant environ 34 mares.

Hormis le fleuve, tout le réseau hydrographique n'a qu'une activité saisonnière (6 mois/an). Cette précarité des ressources hydriques est due à un fort ruissellement des eaux vers le fleuve, en raison d'une dalle granitique continue qui limite l'infiltration.

Le régime hydrique des principaux cours d'eau du parc est intimement lié à la pluviométrie sur les bassins versants et varie fortement d'une année à l'autre. Les débits en basses et hautes eaux sont respectivement de 0 à 405 m³/s pour la Mékrou et de 0 à 24 m³/s pour la Tapoa.

L'analyse chimique indique que les eaux sont sulfatées et le PH est voisin de la neutralité ; ceci représente un avantage certain pour les poissons. La concentration en ions essentiels Ca⁺, NO₃⁻, NO₂⁻, NH₄⁺, Mg⁻, Cl⁻ est assez élevée mais répond généralement aux normes piscicoles.

15. Caractéristiques physiques du bassin versant:

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

En plein cœur de l'Afrique de l'Ouest, le bassin du fleuve Niger concerne 10 pays. Le cours principal du Niger, avec une longueur de 4.200 km est le 3^{ème} d'Afrique et le 9^{ème} du Monde.

Il couvre une superficie de 2.100.000 km², avec une partie active de 1.900.000 km² répartie sur 9 pays : La Guinée (4,6%), la Côte d'Ivoire (1,2%), le Mali (30,3%), le Niger (23,8%), le Burkina Faso (3,9%), le Bénin (2,5%), le Cameroun (4,4%), le Tchad (1,0%) et le Nigéria (28,3%).

Le climat du Bassin versant se caractérise par 4 zones climatiques distinctes :

- la zone Guinéenne (humide à très humide) ;
- la zone Soudano guinéenne (semi humide) ;
- la zone Sahélienne (semi aride) et ;
- la zone Sub-désertique (aride).

Ces différentes zones sont caractérisées par l'alternance d'une saison des pluies centrée sur le mois d'Août qui dur 2 à 3 mois au Nord, 6 à 8 mois au Sud et d'une saison sèche marquée par l'harmattan.

16. Valeurs hydrologiques:

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives; etc.

La physico-chimie des eaux du parc donne l'image d'être intrinsèquement productives par suite de leur richesse naturelle (déchets d'animaux sauvages, d'oiseaux...). La charge de matière en suspensions est très importante et résulte de la nature des bassins versants qui sont très boisés.

L'analyse chimique indique que les eaux sont sulfatées et le PH est voisin de la neutralité ; ceci représente un avantage certain pour les poissons. La concentration en ions essentiels Ca⁺, NO₃⁻, NO₂⁻, NH₄⁻, Mg⁻, Cl⁻ est assez élevée mais répond généralement aux normes piscicoles.

17. Types de zones humides

a) présence:

Encercler ou souligner les codes correspondants aux types de zones humides du «Système de classification des types de zones humides» Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.



b) dominance:

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.



18. Caractéristiques écologiques générales:

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar.

Le parc renferme une végétation très riche et diversifiée. En raison des caractéristiques édaphiques et orographiques, on distingue six (6) grands types de formations végétales :

- savane boisée à *Terminalia avicennoides* et *Anogeissus leiocarpus* ;
- savane arbustive à *Combretum spp* ;
- galeries forestières à feuillage caduc (*Diospyros mespiliformis*) ;

- galeries forestières sempervirentes (*Kigelia africana*, *Khaya senegalensis*) ;
- galeries forestières semi-sempervirentes (*Crateve religiosa*, *Vitex spp*) ;
- plaines d'inondation (*Mimosa pigra*, *Mitragina inermis*).

Selon poché (1975), il y avait 90 % de savane arbustive, 7 % de savane arborée et 3 % de formations herbacées. On note aussi comme particularité botanique, la présence de très importants peuplements de baobab (*Adansonia digitata*), situés généralement sur les parties élevées des plateaux, dans les zones de savane boisée. Ils sont en général associés à des ruines de villages fortifiés.

19. Flore remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

La végétation du parc est transitionnelle entre les régions du Sahel et du Soudan puisque des espèces clefs des deux zones sont bien représentées. La variété des espèces est impressionnante et nombre d'entre elles ne se trouvent qu'au Niger. Plus de 500 espèces de plantes ont été décrites à ce jour.

Six arbres parmi les plus courants et facilement reconnaissables sont : le baobab (*Adansonia digitata*), le savonnier (*Balanites aegyptiaca*), le pied de chameau (*Piliostigma reticulatum*), le rônier (*Borassus aethiopum*), le kapokier (*Bombax costatum*), et le néré (*Parkia biglobosa*).

Il renferme les deux espèces d'orchidées qu'on trouve au Niger, *Eulophia cucullata* et *Eulophia guinensis*.

Les espèces dominantes sont : *Combretum glutinosum*, *Combretum collinum*, *Combretum nigricans*, *Crossopteryx febrifuga*, *Terminalia avicennoides*, *Piliostigma reticulatum*, *Guiera senegalensis*.

Plus de 454 espèces végétales ont été inventoriées dans les différentes formations précitées.

Les travaux de recherches conduites par Ali Mahamane, Chercheur de l'Université de Niamey ont donné les groupements écologiques suivants :

*Groupement à *Combretum nigricans*, *Acacia erythrocalyx*, *A. ataxacantha* et *Cadaba glandulosa*.

*Groupement à *Combretum nigricans*, *Guiera senegalensis*, *Combretum glutinosum* et *Acacia macrostachya*.

*Groupement à *Gardenia sokotensis*, *Guiera senegalensis*, *Combretum nigricans*, *Combretum micranthum*.

*Groupement à *Combretum nigricans*, *Lapparis tomentosa* et *Dichrostachys cinerea*.

*Groupement à *Combretum nigricans*, *Guiera senegalensis*, *Acacia erythrocalyx*, *Combretum acculeatum*.

*Groupement à *Pteleopsis suberosa*, *Xeroderris stuhlmannii* et *Combretum collinum*.

*Groupement à *Combretum nigricans*, *Bombax costatum*, *Guiera senegalensis* et *Acacia ataxacantha*.

On y trouve également quelques espèces rares dont : *Isoberlinia doka*, *Afzelia africana*, *Anogeissus leiocarpus*, *Boswellia odorata*.

20. Faune remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – Cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Le parc « w » renferme plus de 70 espèces de grands mammifères à savoir des éléphants (*Loxodonta africana*), des buffles (*Syncerus caffer*), des hyppopotames (*Hippopotamus amphibius*), des hippotragues (*Hippotragus equinus*), des cobes de buffon (*Kobus kob*), des cobes de roseau (*Redunca redunca*), des gazelles rufifrons (*Gazella rufifrons*), des céphalophes (*Sylvicapra grimmia*), des ourébis (*Ourebia ourebi*), des guib harnachés (*Tragelaphus scriptus*), des lions (*Panthera leo*), des guépards (*Acinonyx jubatus*) (observés en 2000), des hyènes (*Crocuta crocuta*), des chacals (*Canis aureus*), des renards (*Vulpes pallida*), des damalisques (*Damaliscus lunatus*), des bubales (*Alcelaphus buselaphus*), des phacochères (*Phacocheirus aethiopicus*), des babouins (*Papio anubis*), des singes patasses (*Erythrocebus patas*), des mangoustes (*Herpestes paludinosus*, etc.).

Parmi les oiseaux, 367 espèces ont été identifiées dont la grande outarde (*Otis arabs*), l'oie de Gambie (*Plectropterus gambensis*), l'aigle pêcheur (*Haliaeetus vocifer*), l'aigle bateleur (*Terathopius ecaudatus*), le grand calao d'Abyssinie (*Bucorvus abyssinicus*), la grue couronnée (*Balearica pavonina*), le héron cendré (*Ardea cinerea*), la grande et petite aigrette (*Casmerodius albus*), la cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), l'ombrette (*Scopus umbretta*), etc.....

Il faut noter parmi les espèces d'oiseaux, une avifaune migratoire assez importante.

L'avifaune migratrice fréquente bien les zones humides du parc surtout la portion du fleuve Niger à l'Est du parc. Il y a lieu chaque année un dénombrement des oiseaux d'eau au Niger, le Parc a une avifaune riche et variée comme le démontre les résultats suivants :

| | | |
|------|--------|-------------------------|
| 1993 | 4653 | individus de 21 espèces |
| 1994 | 5342 | individus de 28 espèces |
| 1995 | 1066 | individus de 25 espèces |
| 1996 | 714 | individus de 26 espèces |
| 1997 | 10353 | individus de 28 espèces |
| 1998 | 8584 | individus de 17 espèces |
| 1999 | 10 484 | individus de 27 espèces |
| 2000 | 19 445 | individus de 22 espèces |
| 2001 | 36 902 | individus de 32 espèces |
| 2004 | 16 510 | de 25 espèces |
| 2005 | 29 837 | de 38 espèces |

Cependant l'avifaune du Parc « w » du Niger est importante avec près de 367 espèces sur les 530 espèces d'oiseaux recensés au Niger.

21. Valeurs sociales et culturelles:

Par exemple, production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

La zone humide du Parc reste la zone la plus écologiquement viable à l'heure actuelle au Niger. Sur le plan socio-économique, ses fonctions sont multiples :

-Agriculture : plusieurs activités agricoles sont entreprises par les populations dans les plaines d'inondation de la rive gauche en plus des activités classiques d'élevage ;

-La chasse et la pêche : malgré la fermeture de la chasse, cette activité a été pratiquée de tout temps. Pour la pêche, les zones humides adjacentes du parc sont les plus productives de la région à cause de la viabilité et aux fonctions écologiques appropriées observées dans le complexe du Parc.

- Les productions forestières relatives au bois énergie, aux plantes médicinales, aux fruits et aux sous-produits.

La valeur annuelle des productions (cultures de riz, élevage, pêche) et consommation des produits et sous-produits forestiers est considérable.

D'autres valeurs difficilement appréciables liées au maintien de la qualité des écosystèmes ne sont pas toujours prises en compte.

Selon J. DAGET qui a travaillé sur le fleuve Niger, la faune Ichtyologique du fleuve Niger (partie intégrante du parc) doit être considérée comme riche et variée avec 112 espèces de poissons dénombrées.

22. Régime foncier/propriété:

Le parc est la zone la plus importante en matière de conservation de la diversité biologique. Son statut juridique lui fait bénéficier d'une protection intégrale (catégorie I de l'UICN).

Au plan National, le parc bénéficie d'un cadre institutionnel limitant son autonomie de gestion. Il est sous la responsabilité directe de la Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture chargée entre autres de la gestion des aires protégées et du patrimoine faunique.

Le cadre juridique et institutionnel du Parc n'est malheureusement pas adopté à l'heure actuelle compte tenu de la dimension actuelle de la conservation et du développement.

23. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau):

Les populations locales du complexe Parc National du W du Niger utilisent les zones humides en plus des activités agricoles et de l'élevage, pour pêcher, chasser, récolter les plantes médicinales et autres sous-produits forestiers.

L'agriculture et l'élevage sont les deux plus importantes utilisations des sols des zones humides qui occupent 98 % de la population.

Etant donné que le Parc jouit d'une protection au même titre que ces réserves adjacentes. La pratique agricole et l'élevage sont réglementés. A cet effet, il est à éviter ou empêcher toute surexploitation pouvant menacer la ressource. De ce fait, empêcher la progression du front agricole, car la population riveraine croît chaque jour et la demande en terre fertile le fait aussi.

24. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement:

Les facteurs défavorables affectant les caractéristiques sont la pression anthropique très forte et les aléas climatiques.

Les activités menaçantes sont :

- **le braconnage** : cette pratique a des effets néfastes sur la biodiversité du Parc. Par exemple en 1988 près de trente (30) éléphants furent braconnés sur une superficie de moins de 10 000 ha sur la rivière Mékrou.

- **Le pâturage illégal** : malgré le statut du Parc, les éleveurs envahissent certaines parties du Parc. Dans une journée 3000 à 4000 têtes de bovins peuvent être aperçues dans ces parties. La présence des animaux domestiques est très préjudiciable pour les écosystèmes du Parc. Ils perturbent l'équilibre établi entre la faune et son habitat. Ainsi plusieurs milliers d'hectares sont actuellement au stade de dégradation.

- **Les feux de brousse** : tout feu, en dehors des feux précoces ou d'aménagement, est considéré nuisible aux écosystèmes du Parc et des réserves adjacentes. Ces feux sont très nocifs en saison sèche car ils détruisent tout sur leur passage (arbre, herbes, avifaune, mammifères terrestres, etc.).

- **Pêche illégale** : Le statut du Parc interdit la pêche afin que les zones humides soient des réserves en poissons pour les parties où la pêche est autorisée.

Ces zones humides malgré leur importance reconnue par tous les pêcheurs dans l'ensemencement des autres parties du fleuve ne sont pas épargnées des activités illégales de pêche. Les activités illégales sont les facteurs de dégradations des écosystèmes (terrestres et aquatiques) du Parc.

Parmi d'autres activités ayant des effets négatifs sur les ressources du Parc, on peut citer l'installation des barrages, l'exploitation des gisements de phosphate du Parc National du W du Niger et la transmission des épizooties du bétail à la faune.

25. Mesures de conservation en vigueur:

Énumérer la catégorie et le statut juridique des aires protégées au plan national, y compris les relations aux limites du site Ramsar; les pratiques de gestion; mentionner s'il existe un plan de gestion approuvé officiellement et s'il est appliqué.

Le parc W est la zone la plus importante s'agissant de conservation de la biodiversité en plus des réserves de l'Aïr et du Ténéré. Son statut juridique lui confère une protection intégrale. D'une superficie de 220 000 ha, ce parc fait partie d'un ensemble écologique réparti entre le Bénin, le Burkina et le Niger. C'est pourquoi la gestion d'un tel complexe nécessite des dispositions et des mécanismes juridiques adéquats.

Le parc W bénéficie pour sa gestion de plusieurs textes juridiques portant sur :

- sa protection et sa surveillance ;
- sa gestion et son aménagement ;

Et la Loi n° 98-07 du 29 avril 1998, portant le régime de la chasse et de la protection de la faune sauvage. Cette Loi régleme les activités d'exploitation de la faune au Niger et assure la protection des aires et des ressources naturelles qu'elles contiennent.

Les textes législatifs et réglementaires mettent plutôt l'accent sur la gestion de la faune mais n'assurent pas une approche intégrée des problèmes de gestion des écosystèmes tels que les zones humides. Ce cadre n'assure pas une pleine participation des populations locales dans la gestion du Parc National du W du Niger. Deux réserves (Tamou et Dosso) sont adjacentes au Parc National du W du Niger. Il existe un projet de plan d'action en faveur de la gestion des zones humides du Parc.

26. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:

Par exemple, un plan de gestion en préparation; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Dans le souci d'une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles des zones humides notamment celles du Parc W, et grâce à l'appui de Wetlands, le Niger est entrain de préparer un plan de gestion pour le Parc National du « W ».

Depuis 1993, il a été élaboré un plan d'action en faveur de la gestion des zones humides du Parc « w ».

27. Recherche scientifique en cours et équipements:

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Les grands axes de recherche proposés sont :

- * Meilleure connaissance de l'état des écosystèmes naturels et des espèces ;
- * Dynamique naturelle des écosystèmes ;
- * Dynamique liée aux pressions anthropiques sur les ressources de la réserve ;
- * Connaissance et amélioration des systèmes de production ;
- * Valorisation des ressources de la réserve ;
- * Renforcement du dispositif de contrôle, suivi et surveillance ;
- * Amélioration des compétences en matière de gestion et des capacités techniques de tous les partenaires.

Les projets intervenants dans le Parc sont :

- Projet biodiversité : conservation de la biodiversité du Parc National du « w » du Niger ;
- Projet Régional (Bénin, Burkina-Faso, Niger) : Aménagement – Gestion du Parc- Formation des cadres – Equipement - Infrastructures. Financement Union européenne.

Programme solaire : Electrification du Campement, pompage de l'eau avec les forages existant à l'intérieur du Parc et au campement avec élargissement aux villages riverains.

28. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site:

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Néant

29. Loisirs et tourisme actuels:

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Les infrastructures d'accueil au Parc sont :

- Un hôtel avec 25 chambres climatisées et 9 bungalows ;
- Un gîte d'étape d'une capacité de 40 places.

L'exploitation touristique du complexe Parc National du W du Niger, pour le tourisme de vision génère près de 5 millions de FCFA par an réparti entre les Services d'accueil et d'hébergement et la vente des permis de visites ainsi que d'autres taxes indirectes; le circuit fleuve entrant pour près de 30 % de l'effectif des visiteurs. Il concerne principalement les résidents étrangers de Niamey, des Touristes de loisir et de nationaux.

En exemple la saison touristique 1998/1999, il a été enregistré neuf cent dix huit (918) visiteurs appartenant à 18 nationalités.

30. Juridiction:

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Le Parc est sous la responsabilité directe de la Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture (MH/E/LCD). DFPP BP : 721 ; Tel : 734069 Niamey Niger.

31. Autorité de gestion:

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le nom du poste et/ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture ;
BP. : 721 ; Tel : 73 40 69 Niamey-Niger.

32. Références bibliographiques:

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

- Plan d'action en faveur de la gestion des zones humides du parc national du « w » du Niger, juin 1993, Page 14-20, 28-30 ;
- Harouna T. Rapport annuel 1998/1999, septembre 1999, page 20 ;
- Michel Le Berre, DSC, HDR, Mission d'assistance préparatoire en République du Niger, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial, Mars-avril 1990, page 19-50-68.
- JMK Ambouta, rapport sur le bilan des activités scientifiques menées dans la réserve de biosphère du « w » du Niger et proposition d'un programme de recherche, mars 2002, page 6-7 ; Page 17.
- Utilisation durable de l'eau des zones humides et de la diversité biologique dans les écosystèmes partagés (Bénin, Burkina-Faso, Niger et Togo). Mars 1999, page 37, 89.
- Parc « W » (Niger) Typologie et cartographie de la végétation du Parc National et de la réserve de faune de Tamou, Novembre 1992, page 5-12.
- Rapport d'activités 1989, Convention Ramsar sur les zones humides du Niger, décembre 1989, page..... ;
- Michel Benoît, statut et usages du sol en périphérie du Parc National du « W » du Niger, Niamey 1999, page 5-7 ;

- Etude préliminaire sur les pistes, ouvrages et mares du parc « W », rapport définitif, avril 2001, page 6 ;
- Mahamane A, 2001, Analyse de quelques groupements végétaux du parc national du Niger. Document de travail Académie Africaine pour la Science (AAS) : 120 pages ;
- Boudouresque E, 1995, la végétation aquatique du Liptako (République du Niger). Thèse de doctorat en Sciences/Université de Paris-Sud centre d'Orsay : 385 Pages.